



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL du 10 octobre 2016

L'An deux mil quinze le lundi 10 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 septembre 2016, s'est réuni dans la salle du conseil syndical à Tournan en Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Patricia CASIER, déléguée titulaire, commune de Beauvoir
M. Éric CANTAREL, délégué suppléant, commune de Beauvoir
M. Guillaume CHATELOT, délégué titulaire, commune de Champdeuil
M. Olivier DEVAUX, délégué titulaire, commune de Champdeuil
M. Gérard TABUY, délégué titulaire, communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Pontault-Combault)
Mme Martine PONNAVOY, déléguée titulaire, communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Roissy-en-Brie)
M. Gérard BOUILLON, délégué titulaire, communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Roissy-en-Brie)
Mme Nathalie SEMONSU, délégué titulaire, commune de Yèbles
M. Jack DEBRAY, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie, (Chevry-Cossigny)
M. Franck GHIRARDELLO, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie, (Chevry-Cossigny)
M. Dominique STABILE, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie, (Servon)
M. Hervé CAMPENON, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle-Iger)
M. Éric GERARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle-Iger)
M. Dominique POSSOT, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Bernay-Vilbert)
M. Sylvain CALDONAZZO, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Courpalay)
M. Jean-Claude DELAUAUX, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
M. Maurice BLANCHARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
M. Christian VILLERET, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Coubert)
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Jean-Michel METIVIER, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
Mme BOUILLAND CHAUVEAU, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)
M. Bruno BAUGUE, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
Mme Sylvie DEVOT, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers)
M. Daniel POIRIER, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
M. Jean-Michel BESSOL, délégué titulaire, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)
M. André LEFRANÇOIS, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. Denis THOUVENOT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. Jacques RADE, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)
Mme Françoise ESTEOULE, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)
M. Gérard DEBOUT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée (Villeneuve-Saint-Denis)
Mme Peggy PHARIZIEN, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie Boisée (Villeneuve-Saint-Denis)
M. Stéphane ROBERT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Crèvecœur-en-Brie)
M. Claude BAUMANN, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)
M. Alain DENIS, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)
M. William LAVOINE, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Marles-en-Brie)
Mme Christiane RICHARD, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Dominique RODRIGUEZ, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
M. Daniel GAUTHERON, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
M. Claude CHATAIN, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Liverdy-en-Brie)
Mme Annick LEGENDRE, déléguée suppléante, communauté de communes Val Bréon, (Liverdy-en-Brie)
M. Dominique BENOIT, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)
Mme Marie-Paule DEVAUCHELLE, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)
M. Bernard WACHEUX, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Lésigny)
M. Christian TIENNOT, délégué suppléant communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Lésigny)
M. Patrick SALMON, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
Mme Suzanne BARNET, déléguée titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
Mme Edith TROUVE, déléguée suppléante, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
Mme Dominique BERNARD, déléguée suppléante, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)

M. Laurent GAUTIER, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie)
M. Lionel COCHIN, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie).

Pouvoirs/absents excusés

- de Mme Tamata-Varin à Mme Semonsu, déléguées titulaires, commune de Yèbles
- de M. Roger à Mme Bouilland Chauveau, délégués titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
- de M. Sanson à Mme Devot, d délégués titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers)
- de Mme. Guillochon, à M. Salmon délégués titulaires, communauté de communes les portes briardes entre villes et forêts

Absents:

Commune : Andrezel, Argentières, Chaumes-en-Brie, Crisenoy

Délégués :

Mrs. Dominique Becquart, Gilles Bord (excusés), Bernard Duchaussoy délégués titulaires, Mrs Pascal Rousseau, Sofiane Ghozlane et Thierry Tasd'homme, Olivier Vassard, François Bouchart et Alexandre Jourdin délégués suppléants, communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Pontault-Combault et Roissy-en-Brie),

Mme Audrey Santin, déléguée titulaire, Mmes Sylvie Lecaplain, Joëlle Claverie, Mrs. Jonathan Wofsy et Jacques Dechelette, délégués suppléants, communauté de communes l'Orée de la Brie,

M. Hugues Desalme, Martial Cochet délégués titulaires, Mmes Véronique Shaff, Laurence Gilles, Mrs Alain Moucheront, Jean-Claude Merakchi, Vincent Brossas, Jérémy Bordereau, Anthony Moussu, Bernard Denest délégués suppléant, communauté de communes les sources de l'Yerres,

Mmes Isabelle Dreumont, Christelle Langler, Martine Martiarena, Mrs. Joseph Roux, Jean-Claude Cochet, Gil Papazian, Eric Siméon, Michel Dorigny délégués titulaires, Mmes Patricia Chauvaux, Annick Fournier, Fabienne Vandewinckele, Marie-France Lasnier, Vanessa Lepeltier, Madeleine Morgen, Mrs Charles Malet, Matthieu Beaudoïn, René Morel, Benoît Roche, Cyril Amerge, Nicolas Guillen, Alain Brucher, Gilles Groslevin et Laurent Messageot, délégués suppléants, communauté de communes les Gués de l'Yerres, Mme Claudine Bouzonie déléguée titulaire, Mmes Marie-Isabelle Drocourt, Mmes Adeline Gregis, Carole Jacques, Mrs Jean-Claude Martinez, Bruno Berthineau, Guy Branet et Philippe Vanacker et Michel Bazerbes, délégués suppléants, Communauté de communes la Brie boisée,

Mrs Cédric Prigent, David Cullier, Mmes Catherine Dubent, Juliette Souleyreau, Michèle Benech, Marie-Amélie Pereira délégués titulaires, Mrs Eric Tourneboeuf, Frédéric Poupinot, Jean-Luc Boutin, Serge Serviable Christophe Monnot, Mmes Sylvie Meunier, Virginie Détante, Christelle Noury, délégués suppléants communauté de communes Val Bréon,

Mrs Aurélien Vandierendonck, délégué titulaire, Mme Sandrine Gameiro et Alexandre Hebert Green, délégués suppléants, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts.

Le quorum atteint, le comité syndical peut valablement délibérer, le président ouvre la séance et lit l'ordre du jour.

I. UVOM – SIGNATURE DES MARCHES POUR L'EXPLOITATION (LOT 1), LE TRANSPORT (LOT 2) ET LE TRAITEMENT (LOT 3) DES DECHETS DE L'UVOM :

En vue du renouvellement du marché actuel dont la durée d'exécution prendra fin le 31 octobre 2016, le syndicat a recouru à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'assister dans la procédure. L'AMO présent à la réunion expose devant l'Assemblée la prestation réalisée.

Dans un premier temps, Il fait état de la situation actuelle de l'exploitation et d'un taux de refus élevé générant un fort coût d'exploitation en hausse constante et des travaux de mise en conformité à réaliser.

Ensuite l'AMO poursuit sur les objectifs du syndicat qui sont de permettre les travaux de mises en norme et fiabilisation de l'uvom dans les meilleurs délais et à un meilleur coût, de définir des indicateurs de performance à l'issue du futur contrat incluant les travaux de fiabilisation dans l'objectif à l'issue des travaux, de lancer un marché basé sur des performances d'exploitation, de maîtriser les coûts futurs, d'obtenir des performances environnementales et permettre une exploitation dans de bonnes conditions de sécurité pour le personnel et assurer une coactivité aisée lors des travaux.

Ces objectifs ont permis de déterminer un phasage du fonctionnement de l'uvom à venir en mode « quai de transfert » pendant les travaux de fiabilisation et de mise en conformité et mode « normal » à partir de la mise en service du site fiabilisé.

Conformément au principe d'allotissement réaffirmé par l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application relatif aux marchés publics, le nouveau marché pour l'exploitation de l'uvom est donc composé de 3 lots :

1. l'exploitation du site (lot 1),
2. le transport des déchets (lot 2) puis
3. le traitement des déchets (lot 3).

Chaque lot étant constitué d'une tranche ferme et de 8 tranches optionnelles en cas de besoin d'allongement de la durée de la tranche ferme. La durée du marché, tous lots confondus, est de 48 mois (tranches optionnelles incluses).

L'appel d'offres lancé, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 septembre, au regard du rapport d'analyse présenté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), a choisi d'attribuer les lots N° 1 et N° 3 à Véolia et le lot N° 2 à Mauffrey.

Pour finir l'AMO présente une synthèse économique comparative entre la situation actuelle et la simulation réalisée avec les nouvelles offres. Il en ressort que selon les prévisions, le choix d'un fonctionnement en mode « quai de transfert » puis « normal » permet un gain important pour l'investissement et le coût du traitement, une optimisation probable du coût des

travaux de remédiation et de mise en conformité, une sécurité accrue des personnes travaillant sur le site de l'uvom et un accompagnement de l'exploitant pour les travaux et la définition des performances de l'installation fiabilisée. L'uvom fiabilisée et mise en conformité devrait permettre un taux de refus de 50 % et un compost normé, une fiabilité du traitement et une sécurité d'exploitation avec un gain prévisionnel annuel de 1,84 millions d'euros par rapport à la situation actuelle.

L'exposé terminé Monsieur le Président remercie l'AMO pour sa prestation et en réponse à la question posée, il répond qu'il n'y aura pas de nuisances olfactives pendant deux ans (période quai de transfert) et que les travaux de fiabilisation devraient par la suite régler le problème.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 14/07/2016 au BOAMP pour la passation de marchés portant sur l'exploitation de l'unité de valorisation des ordures ménagères du SIETOM ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 26 septembre 2016 ;

Considérant que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés relatifs à l'exploitation de l'unité de valorisation des ordures ménagères du SIETOM composé des lots suivants :

Lot 1 – Exploitation ;

Lot 2 – Prestations de transport de déchets ;

Lot 3 - Prestations de traitement de déchets.

Considérant que chaque lot est composé d'une tranche ferme et de 8 tranches optionnelles de durées variables, portant la durée maximale du marché à 48 mois.

Considérant l'affermissement de l'ensemble des tranches optionnelles et un taux de refus process évalué à 50% des déchets entrants en phase « normale » d'exploitation (TO 2 et TO 3), le montant global prévisionnel du marché est estimé à 20 695 716 € HT*.

(*) Nota :

Le montant total relatif au lot 1 est de 6 896 346 € considérant un affermissement de l'ensemble des tranches optionnelles.

Les montants indiqués au BPU pour les lots 2 et 3 sont les suivants :

- Pour le lot 2 : 8, 12 et 14 €/tonne transportée en fonction de la distance à parcourir,

- Pour le lot 3 : 80,68 € HT/tonne hors TGAP. »

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 26 septembre 2016 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

Lot 1 – Exploitation : attribution à la société GENERIS SAS pour un montant prévisionnel HT de 6 896 346 €;

Lot 2 – Prestations de transport de déchets : attribution à la société Mauffrey IDF pour un montant prévisionnel HT de 1 475 500 €,

Lot 3 - Prestations de traitement de déchets : attribution à la société GENERIS SAS pour un montant prévisionnel HT de 12 323 870 €.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical :

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou un représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés ;

- DONNER tout pouvoir au Président pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés ;

- DIRE que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à la majorité

Abstention : 1 voix

Le reste Pour.

II. UVOM – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LE BUREAU D'ETUDES CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE FINALISATION ET D'OPTIMISATION DE L'UVOM :

Il est exposé que par acte d'engagement notifié le 8 octobre 2014, le SIETOM a chargé la société GIRUS d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de finalisation et d'optimisation de l'unité de compostage des déchets ménagers résiduels du SIETOM.

La mission était composée d'une tranche ferme portant sur l'étude pour les travaux de finalisation et d'optimisation du site, rémunérée à 34 000 € HT et d'une tranche conditionnelle.

La tranche conditionnelle consiste en la mise en œuvre de la consultation et le suivi des travaux puis à suivre la mise en service des équipements process ayant fait l'objet de travaux de finalisation et d'optimisation. Le forfait provisoire de rémunération de cette tranche était calculé selon un taux de 8% ou 7,5% selon le montant des travaux.

En date du 1^{er} avril 2015, dans le cadre de sa délégation, le Président a signé l'avenant n°1 à ce marché de maîtrise d'œuvre. Cet avenant portait sur l'allongement de la durée de la tranche ferme en raison de difficultés de fonctionnement rencontrées sur site et sa rémunération induisant une plus-value de 8 000 € HT et portant ainsi le montant du marché à la somme de 42 000 € HT (Tranche ferme).

La tranche conditionnelle a été notifiée par un ordre de services du 2 juin 2015.

Le maître d'œuvre a poursuivi sa mission jusqu'aux éléments de la tranche conditionnelle « Organisation Pilotage et Coordination » et « VISA » à hauteur de 20 % et « Direction Exécution Travaux » à hauteur de 14 %.

Des désordres non envisagés lors de la passation de ce marché et les difficultés intervenues dans l'exécution du marché, notamment au cours de l'année 2016, nécessitant une évolution de la mission du maître d'œuvre qui ne peut se traduire par une modification du marché initial, ont rendu ce marché inadapté. Dans l'intérêt général le Maître d'ouvrage a souhaité résilier ce marché.

Une transaction devant intervenir pour permettre le règlement financier de cette résiliation, les parties sont tombées d'accord sur un solde dû de 16 606 € H.T.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer un protocole de résiliation conventionnelle avec la société GIRUS (projet en annexe) ;
- **DIRE** que les dépenses relatives à la mise en œuvre de la résiliation de ce marché de maîtrise d'œuvre seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité.

III. RESSOURCES HUMAINES – RECOURS A UN VACATAIRE :

Le 2 mai 2016, le comité syndical autorisait le Président à recourir à un agent extérieur pour palier une surcharge de travail liée à une absence entraînant un problème de fonctionnement du service. Un agent se trouvant en position de longue maladie n'a pu être remplacé que pour une partie de ses fonctions, notamment en comptabilité.

Pour la gestion des ressources humaines, il est nécessaire de poursuivre la démarche de dématérialisation des dossiers individuels des agents.

Le président propose à l'Assemblée délibérante de faire appel à un vacataire pour le besoin ci-dessus et ceux à venir.

Considérant qu'en cas de besoin du service public (absences, maladie, surcroît exceptionnel d'activité, mission spécifique, ...), il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer la continuité de l'ensemble des services du syndicat.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait horaire,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire,
- **CHARGE** Monsieur le Président à procéder au recrutement,
- **SPECIFIE** que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Président,
- **DIT** que la rémunération horaire du vacataire recruté correspondra au coût horaire de l'agent remplacé en cas d'absence ou au coût horaire moyen du service concerné dans le cadre d'une mission spécifique ou d'un surcroît exceptionnel d'activité,
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

IV. PERIMETRE SYNDICAL : DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COMMUNE DU SIETOM :

Il est exposé qu'en date du 6 juillet 2016, la Conseil Municipal de la commune de Servon demande le retrait de la commune du SIETOM pour adhérer au SIVOM de Varennes Jarcy.

Monsieur le Président donne la parole à M. Stabile, Maire de la commune de Servon qui expose devant l'Assemblée les raisons de la décision de son conseil municipal. M. Stabile évoque l'impact de la réforme territoriale sur les communes et leur groupement puis précise que la commune de Servon se trouve dans le périmètre de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2016 trois autres communes (Chevry-Cossigny, Brie Comte Robert et Varennes Jarcy). Il ajoute que deux de ces quatre membres adhèrent au SIVOM de Varennes Jarcy depuis quelques années et que la commune est adhérente à ce même syndicat pour le service de nettoyage des voies et le service de ramassage des branchages. Qu'en conséquence et pour une meilleure cohésion intercommunale, le Conseil municipal de Servon demande au comité une réponse favorable à sa demande de retrait du SIETOM.

Monsieur le Président explique que dans l'intérêt du SIETOM, il ne peut accepter ce retrait qui susciterait une incertitude quant au devenir du syndicat. En effet, au-delà de l'investissement initial, les enjeux économiques seraient certains pour le syndicat.

Au cours du débat, des délégués comprennent les deux positions certains avouent que la décision est difficile, et d'autres sont partagés.

M. Stabile ajoute qu'une déchetterie du SIVOM se trouve à cheval sur les communes de Servon et de Brie Comte Robert donc plus proche pour ses administrés.

Mme Bouilland-Chauveau annonce que Lissy et Limoges-Fourches vont intégrer la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine en 2017 et elle souhaiterait savoir si les habitants de ces communes pourront toujours bénéficier des services du SIETOM. Il est répondu que les services du SIETOM et de la Communauté d'agglomération se sont rencontrés il y a peu de temps.

M. Ghirardello, Maire de la commune de Chevry-Cossigny dit être pour le départ de Servon mais que sa commune ne souhaite pas quitter le SIETOM.

M. Tabuy ajoute que la commune de Pontault-Combault ne souhaite pas quitter le SIETOM non plus.

Mme Casier ne comprend pas pourquoi les usagers de Beauvoir doivent aller à la déchetterie de Gretz-Armainvilliers ou de Fontenay-Trésigny plutôt qu'à Mormant qui est plus proche. Ce qui explique peut-être les dépôts sauvages.

Le débat clos, Monsieur le Président invite les délégués à se prononcer sur la demande de retrait de Servon du syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-19 précisant les conditions de sortie d'un membre d'un syndicat intercommunal,

Vu la délibération N° 50/16 du conseil municipal de la commune de Servon,

Considérant que la demande de retrait est soumise au vote de l'organe délibérant du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie,

Considérant que l'organe délibérant du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie doit donner son accord,

Après délibéré,

Par vote à main levée, Le comité syndical,

- **Vote CONTRE** le retrait de la commune de Servon du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie.

Délibération adoptée à la majorité.

Abstentions : 17 voix

Pour le retrait : 10 voix

V. POINT COMMUNICATION :

- Animation scolaires 2016-2017 : La mise à jour de la base des enseignants est en cours. Parmi les communes sollicitées, 27 communes ont transmis la liste des enseignants à qui le syndicat a adressé les plaquettes d'animations et les services municipaux des communes d'Andrezel, d'Argentières, de Champdeuil, de Châtres, de Courpalay, de Crèvecœur-en-Brie, d'Evry-Grégis-sur-Yerres, de les Chapelles Bourbon, de Lésigny, de Liverdy-en-Brie, de Pontault-Combault, de Roissy-en-Brie et de Servon ont été relancés.
- SIETOM Infos N° 42 : Le bilan de la distribution est dans l'ensemble positif.
- Journée portes ouvertes UVOM : en plus du SIETOM Infos, la manifestation a été annoncée par affichages, flyers et invitations. Cette année plus que les années précédentes 260 visiteurs étaient au rendez-vous. La majorité des visiteurs provenaient des communes d'Ozoir-la-Ferrière, de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie. Et pour la plupart, la source de l'information de la manifestation était le SIETOM Infos.
A cette occasion, 1850 sacs de compost et 200 rouleaux de sacs poubelles en amidon de pomme de terre ont été distribués.
Sur place, les visiteurs avaient à leur disposition deux stands dédiés à la prévention des déchets sur les thèmes de déchets dangereux des ménages (DDM) et des textiles sanitaires jetables avec présentation d'alternatives.
- Prochaines manifestations :
 - Le 25 novembre 2016 – dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), une soirée Dîner-Film-Débat
 - Le 27 novembre à Chevry-Cossigny : gratifera, la fête du don.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

- Retour sur la collecte séparée : Au début de l'année, plusieurs lots de compost issus de l'usine ne sont pas conformes sur les éléments traces métalliques (Nickel, plomb, chrome notamment). Après des recherches des causes, cette pollution avait probablement des origines extérieures à l'usine (garagistes, entreprises de traitement de surface, etc.). Afin d'éviter ce phénomène, des mesures correctives ont été prises. Certaines zones industrielles sont collectées séparément depuis fin février. Cette mesure a porté ses fruits puisqu'après une phase de latence due à l'inertie du procédé de traitement, les 8 lots de compost produits sont tous conformes avec des concentrations en métaux à la moitié du seuil réglementaire.
- Dépôts sauvages : Il est porté à la connaissance de l'Assemblée la demande d'organisation d'une réflexion sur la question par le Maire de la commune d'Evry-Grégy-sur-Yerres. Monsieur le Président explique qu'il avait déjà proposé la formation d'un groupe de réflexion sur ce sujet très préoccupant et relance donc l'appel à candidatures. Les membres du groupe de réflexion « dépôts sauvages » sont : Mmes Pharisien, Pannavoy et Mrs Poirier, Robert, Bouillon, Baumann et Chatain.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président annonce à l'Assemblée que le rapport de l'expert judiciaire dans l'affaire de la résiliation du marché de modernisation de l'uvom, vient d'arriver et que de nombreux éléments sont en faveur du SIETOM.

Il finit par une annonce tragique, celle du suicide d'un employé de l'exploitant de l'uvom et lui adresse une pensée ainsi qu'à sa famille.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h25